

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1543**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Conducteur de Travaux - Travaux Publics

Nouvel intitulé : Conducteur de travaux - Travaux publics

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
CFC Egletons	Directeur AGCFTP

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

231p Conduite de travaux et métré en génie civil

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le conducteur de travaux assure la liaison entre son supérieur hiérarchique et les services de l'entreprise et les chefs de chantiers. Il coordonne leurs activités.

Cinq grandes fonctions structurent ses activités :

- La gestion contractuelle par l'analyse des pièces contractuelles d'un marché, l'analyse des contraintes environnementales, le choix des fournisseurs et la participation aux réunions de chantiers jusqu'à la réception de l'ouvrage.
- La gestion des moyens en évaluant les moyens à mettre en œuvre afin de veiller au bon déroulement du chantier.
- La démarche commerciale auprès des clients en élaborant une offre de service.
- La gestion des dossiers en préparant le budget des chantiers, en contrôlant l'avancement des travaux tant au niveau du planning prévu que des écarts susceptibles d'intervenir.
- La fonction relationnelle en accueillant les nouveaux embauchés, en prenant des décisions, d'écouter et de conseiller le personnel tout en relayant les informations à la Direction et au personnel.

Les capacités attestées renvoient à 13 points :

- Connaissance et identification d'un dossier d'appel d'offre contenant entre autres : un CCTG (Cahier des Clauses Techniques et Générales) et un CCAG (Cahier des Clauses Administratives Générales) ; Capacité pour comprendre et interpréter un CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières), un CCAP (Cahier des Clauses Administratives Particulières), un dossier de plans.
- Aptitude à analyser le PGC (Plan Général de Coordination) et à élaborer le PPSPS (Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé).
- Connaître les principales règles du code des marchés publics et les incidences de l'ouvrage sur l'environnement,
- Savoir prospecter les nouveaux marchés en élaborant et en argumentant l'offre,
- Connaître les étapes successives de la construction de l'ouvrage (importance et spécificité constructives),
- Gérer l'avancement de chantier en s'adaptant aux évolutions et aux écarts significatifs
- Animer les réunions de chantier, réceptionner l'ouvrage
- Capacité à affecter les différentes ressources en fonction de leurs moyens et des rendements à atteindre.
- Aptitude à choisir les ressources dans un parc de disponibilités.
- Aptitude à analyser et à optimiser un dossier d'affaire transmis pour exécution
- Savoir préparer un chantier par la planification des tâches et des ressources, l'élaboration du budget, le choix et l'établissement des indicateurs d'écarts
- Etre capable d'effectuer et de justifier les factures correspondantes aux travaux et à gérer la trésorerie propre au chantier
- Maîtriser l'économie de marché, le droit du travail et les logiciels de traitement de textes

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteur des Travaux Publics.

Conducteur de Travaux

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1201 : Conduite de travaux du BTP

Réglementation d'activités :

Travaux Publics

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les candidats sont évalués en cours de formation sous forme de questionnaires, d'exercices, d'études de cas, et d'observation continue

dans le traitement des études de cas : - Mécanismes économiques

- Pièces contractuelles
- Gestion de chantier
- Informatique : Maîtrise des tableurs et gestionnaires de projets
- Comportement commercial
- Communication
- Droit social, Sécurité, Environnement

Puis par une évaluation finale => Entretien avec le jury

Présentation d'un mémoire :

- Pertinence de la problématique
- Qualité rédactionnelle et illustration de document, lisibilité et organisation du plan.
- Constitution d'annexes pertinentes
- Argumentation de la solution choisie

Soutenance du mémoire :

- Organisation de l'exposé
- Argumentation verbale complémentaire au mémoire
- Prise de parole et représentation

Entretien et questionnement jury :

- Questionnement aléatoire de reconnaissance des aptitudes du conducteur de travaux :
 - . sur le thème du mémoire
 - . sur des considérations connexes au mémoire liées aux techniques, aux ressources humaines, à la sécurité, à l'environnement.
 - . hors sujet du mémoire, mais appliqué au domaine des travaux publics.

La certification est obtenue avec une moyenne générale de 12/20.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Le jury est proposé par le Directeur du CFC. Le président du jury est un Chef d'entreprise dans les Travaux Publics. Le jury est composé de 4 personnes, toutes extérieures au CFC et issus des Travaux Publics. 75% de salariés et 25% d'employeurs.
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X	Le jury est proposé par le Directeur du CFC, le président est un Chef d'entreprise dans les Travaux Publics. Le jury peut varier de 3 à 8 membres. 75% sont extérieurs à l'organisme délivrant la certification.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23 février 2007 publié au Journal Officiel du 03 mars 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 03 mars 2007, jusqu'au 03 mars 2012.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :**

Arrêté du 6 mai 1993 publié au Journal Officiel du 27 mai 1993 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 3 juillet 1997 publié au Journal Officiel du 18 juillet 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 3 janvier 2001 publié au Journal Officiel du 14 janvier 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Pour plus d'informations**Statistiques :**

9 candidats certifiés en moyenne par an.

Autres sources d'information :

<http://www.cfcegletons.com>

Lieu(x) de certification :

Centre de Formation Continue SYLVAIN JOYEUX 26 rue de Bellevue
BP19
19300 EGLETONS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Egletons (19)

Historique de la certification :

Certification suivante : [Conducteur de travaux - Travaux publics](#)